

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2026

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site internet de la commune. Le compte administratif de la commune retrace la comptabilité de l'ordonnateur. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à 680 681 € dans le BP 2026. Un montant proche du budget 2025 (690 903 €).

A – Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement par chapitre	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002 Excédent antérieur reporté de Fonctionnement				30 000		30 000
013 Atténuation de charges	2 071	9 243	5 236	1 500	1 339	750
70 Produits des services	45 196	46 286	35 047	29 680	30 420	27 780
73 Impôts et taxes	377 171	430 587	447 830	442 928	446 554	439 180
74 Dotations et participations	180 274	170 338	157 037	153 750	159 750	152 694
75 Autres produits de gestion courante	15 581	17 792	37 670	32 500	36 731	30 050
76 Produits financiers		614	1 227	345	345	227
77 Produits exceptionnels	2 040	243		200		0
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	622 333	675 103	684 048	690 903	705 139	680 681

Eléments notables :

- Les produits des services concernent : la facturation cantine aux familles (25 000€), les concessions dans le cimetière (1 000 €), la facturation des encarts publicitaires dans le bulletin municipal (1 500 €). La baisse par rapport à 2025 provient essentiellement d'une refacturation exceptionnelle au propriétaire de deux chiens errants à la suite d'une prise en charge communale.
- Le chapitre "Impôts et taxes" comprend :
 - Les impôts locaux : l'Etat revalorise les bases à hauteur de + 0,8% en 2026, la commune n'augmente pas ses taux
 - La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Métropole (revalorisée de 1 460 € depuis 2025 par l'ajout d'une enveloppe transports scolaires),
 - Les droits de mutations (DMTO) liés au marché immobilier (22 000 € au BP 2026 vs 24 721.74 € perçus en 2025)
 - La taxe sur les pylônes électriques installés sur le territoire communal (19 000 €)
 - Une part de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (13 000 €)
 - Les recettes issues de l'occupation du domaine public (droits de terrasses, marché, foire à tout, marchés de Noël et de Printemps) estimées à 8 500 € (9 114 € réalisés en 2025)
 - Le fonds de péréquation intercommunal attendu en baisse, en lien avec la baisse de la population (10 000 €)
- Le chapitre "Dotations et participations" comprend :
 - La dotation globale de fonctionnement (DGF) est attendue en baisse en lien avec la population INSEE (116 000 € au BP 2026 vs 121 431 € perçus en 2025)
 - La dotation de l'Etat pour la cantine à 1€ (15 000 €)
 - Le Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle qui diminue chaque année sur décision de l'Etat (12 000 € au BP 2026 vs 16 844 €)
 - La dotation biodiversité et aménités rurales à 3 000 € du fait de l'appartenance La Bouille au Parc Naturel Régional des Boucles de Seine

- Les autres produits de gestion courante concernent les locations de salles et de places de parking (30 000 €).

B – Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement par chapitre	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	178 474	171 579	178 092	207 600	178 822	206 330
012 Charges de personnel	248 920	260 838	255 041	299 000	257 745	290 800
014 Atténuation de produits	22 289	22 841	23 021	24 432	24 432	24 827
65 Autres charges de gestion courante	42 192	44 186	45 090	50 520	48 997	60 820
66 Charges financières	14 466	15 956	15 185	18 500	12 793	21 000
67 Charges exceptionnelles	320	0	20	500	0	500
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	-	-				
23 Virement à la section d'investissement				91 756		76 404
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	506 936	515 400	516 448	690 903	522 789	680 681

Éléments notables :

- Prudence sur les dépenses énergétiques (électricité, gaz) : 50 430 € au BP 2026 vs 41 674 € dépensés en 2025
- Hausse des contrats de maintenance et prestations extérieures à hauteur de l'inflation (+1.3% prévision Banque de France pour 2026), hausse des contrats d'assurance (9 000 €).
- Les charges de personnel représentent 42,8% des dépenses de fonctionnement.
- Subventions aux associations : total de 10 620 €.
- Maintien de la dotation d'intervention de la commission sociale (enveloppe de 1 000 €).
- Intégration de 6 000 € de frais d'intérêts supplémentaires (chapitre 66) en cas de mobilisation de ligne de trésorerie et de 5 000 € d'intérêts en cas de mobilisation d'un prêt relais pour la restauration du clocher de l'église dans l'attente du versement des subventions d'investissements.
- Le virement à la section d'investissement permet de financer les investissements inscrits au budget 2026 à hauteur de 76 404 €.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes dans le BP 2026 à hauteur de 2 273 761.80 €. Ce haut niveau s'explique essentiellement par le projet de restauration du clocher de l'église estimé à 1 800 000 € TTC.

A – Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement par chapitre	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
001 Excédent antérieur d'investissement					71 728
21 Virement de la section de fonctionnement					76 404
13 Subventions d'investissement	131 085	26 780	77 135	41 605	1 013 546
16 Emprunts et dettes assimilées	95	190		95	909 727
10 Dotations, fonds divers et réserves	140 481	145 793	183 105	174 761	180 122
027 Autres immobilisations financières	3 910	3 191	2 042	2 617	2 235
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	274				
041 Opérations patrimoniales					20 000
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	275 845	175 954	262 282	219 078	2 273 762

Recettes d'investissement :

- Solde positif de la section d'investissement issu de l'exercice 2025 : 71 727,79 €.
- Excédent antérieur reportés : 151 792,97 € issus de l'affectation du résultat 2025.
- Virement de la section de fonctionnement de 76 404 €.

- Total de subventions attendues sur les différents projets d'investissements menés : 1 013 546 € (Métropole Rouen Normandie, Département Seine-Maritime, Région Normandie et État).
- Emprunt théorique qui dépendra du taux de réalisation des investissements, du niveau de subvention et de la capacité d'autofinancement : 909 727.04 €

B – Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement par chapitre	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
001 Déficit antérieur d'investissement					
13 Subventions d'investissement	6 598				
20 Immobilisations incorporelles	-		1 055	7 249	115 000
21 Immobilisations corporelles	207 430	48 254	192 533	96 859	2 078 562
16 Remboursement d'emprunts	58 734	59 551	60 461	61 655	60 200
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections					
041 Opérations patrimoniales					20 000
Total dépenses d'investissement	272 762	107 805	254 049	165 763	2 273 762

Investissements prévus en 2026 et montants estimatifs TTC :

- Restauration du clocher de l'église (1 800 000 €)
- Mobilier et aire de jeux du nouveau parc (135 000 €)
- Création d'un terrain multisports dans le nouveau parc (110 000 €)
- Création d'un parking « grandes manifestations » dans la Peupleraie (45 000 €)
- Etudes géothermie / panneaux solaires (chapitre 20)

TOTAL FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT BUDGET 2026 : 2 954 442.80 €